



## Certaines aires marines protégées ne sont que des « parcs sur papier », dénonce une étude



Même si elle représente plus de 60 % des océans et près de la moitié de la planète, la haute mer a longtemps été ignorée dans le combat environnemental.

PHOTO : GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO / UWPHOTOG



**Chloé Dioré de Périgny**

Publié à 5 h 18

Une nouvelle étude de l'Université de la Colombie-Britannique révèle une différence entre le statut juridique de certaines aires marines protégées (AMP) à travers le monde et le niveau de pêche qui s'y produirait. Ses auteurs appellent les institutions internationales à davantage de surveillance dans ces zones désignées, qui seraient peu protégées dans les faits.

Classer 30 % des océans selon un statut de protection d'ici 2030 : l'objectif que la communauté internationale s'est donné en décembre à Montréal est majeur. Mais à quoi bon atteindre ces cibles si ces zones ne sont préservées que sur le papier? Les résultats d'une étude [☞](#) (en anglais) dans la revue *Marine Policy* préoccupent des experts de la biodiversité marine.

## « Des parcs sur papier »

Dans 49 des 184 AMP évaluées, classées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le niveau de pêche perçu par des intervenants de ces régions est tel qu'il contrevient à leur statut de conservation. Ce sont des « parcs sur papier », dénonce Daniel Pauly, professeur spécialisé en ressources halieutiques et en pêche à l'Université de la Colombie-Britannique et coauteur de l'étude.

Même des territoires où l'exploitation est interdite, définis comme « *no-take zones* », des zones de non-prélèvement, sont concernés, ce qui étonne Mathieu Cusson, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, spécialiste des milieux marins et côtiers. Près de 75 % des répondants ont témoigné que le niveau de pêche était léger, modéré ou intense dans ces zones.

« Je croyais qu'on aurait une perception comme quoi c'était protégé. On donne les outils pour justement protéger le plus possible ces zones-là et ça n'a pas l'air d'être le cas », affirme Mathieu Cusson.



Mathieu Cusson estime que des aires marines protégées ne devraient pas être mises en place si les gouvernements ne disposent pas d'outils pour contrôler l'adéquation à ces réglementations.

PHOTO : SHUTTERSTOCK / ROCKSWEEPER

*« Cela lève le voile sur le fait [qu'on doit] faire attention, au lieu de protéger des lieux à tout prix, ne serait-ce que pour dire qu'on atteint des objectifs [internationaux]. »*

— *Mathieu Cusson, spécialiste des milieux marins et côtiers, Université du Québec à Chicoutimi*

## La voix des gens de la région

L'UICN définit six catégories d'AMP dans le monde. Déterminer si elles sont protégées dans les faits est une tâche ardue, étant donné leur grand nombre et la variabilité des niveaux de protection - autorisant ou non certaines formes d'exploitations, comme l'explique Mathieu Cusson.

### À lire aussi :

- Le Canada sera-t-il à l'avant-garde de l'économie bleue?
- Les aires marines protégées sont-elles efficaces?

Pour estimer leur protection réelle, les chercheurs de l'UBC ont interrogé des parties prenantes qui connaissent bien ces environnements, dans le cadre d'un processus d'une « simplicité élégante », selon le chercheur de l'UQAC. Ils se sont basés essentiellement sur des perceptions d'intervenants de la région : des universitaires, des pêcheurs, des journalistes, des fonctionnaires et des organisations non gouvernementales, contactés par courriel.

Ces derniers ont été invités à répondre à une seule question sur leur perception de la pêche dans une AMP ciblée de leur pays. Pour cela, quatre choix de réponse étaient proposés : « pas de pêche », « un peu de pêche », « une pêche modérée », « une pêche très intense ». Au total, 1107 réponses ont été utilisées.



Daniel Pauly a déjà dénoncé le manque de protection des aires marines protégées à la conférence internationale IMPAC5, qui s'est tenue à Vancouver, en février.

PHOTO : RADIO-CANADA / CAMILLE VERNET

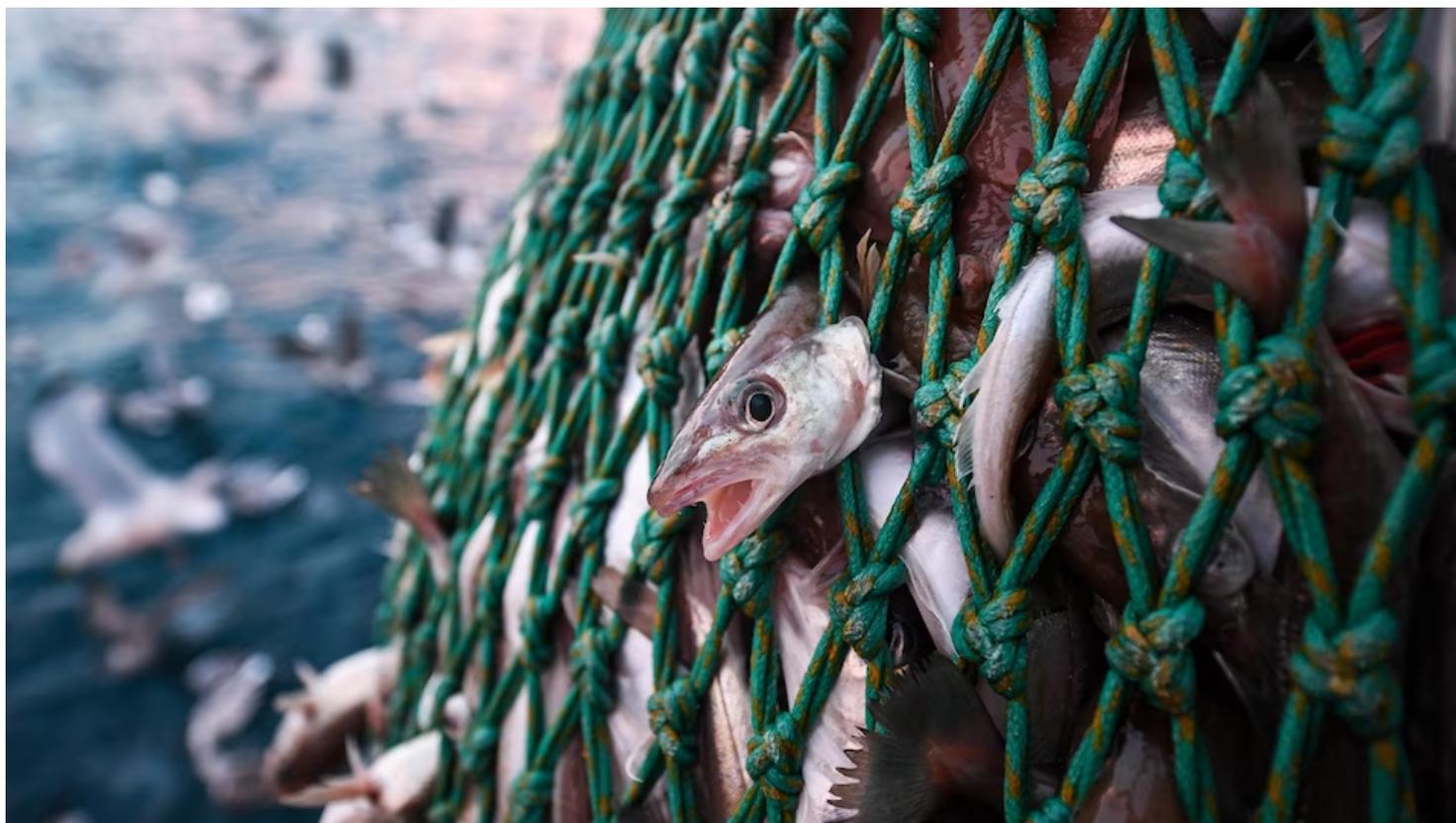
Les chercheurs ont ensuite défini un indice de protection de ces AMP, à partir de la différence entre la perception de la pêche dans ces secteurs et la protection que leur désignation implique. « Plus la différence est élevée, plus ça veut dire que ces zones ne font pas leur travail », explique Daniel Pauly.

Résultat : à travers le monde, l'océan Indien, l'Asie du Sud-est, l'Amérique latine et les Caraïbes sont les régions où il semblerait y avoir le plus de « parcs sur papier ». En revanche, aucun n'a été identifié en Arctique et dans les régions nord-américaines et du Groenland.

### **Océans sous pression**

Daniel Pauly estime que ces résultats remettent en cause les pratiques de certains gouvernements. L'étude ne prend en compte que la pêche comme moyen de pression sur ces zones protégées, car il s'agit du plus important facteur de réduction de la biomasse dans ces aires.

En Europe, le chalutage de fond dans des zones marines protégées est toujours autorisé, même si la Commission européenne s'est engagée à changer la donne d'ici 2030.



Daniel Pauly affirme que la France fait partie des gouvernements qui ne préservent pas efficacement leurs aires marines protégées.  
PHOTO : GETTY IMAGES / JEFF J MITCHELL

*« Il faut concevoir des endroits sans prédation humaine. L'océan est énorme. Peut-on laisser un peu de l'océan aux poissons? Est-ce qu'on a vraiment besoin d'être partout? »*

— Daniel Pauly, coauteur de l'étude, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique

D'après un rapport [sur](#) la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, le pourcentage de stocks de poissons surexploités dans le monde ne cesse d'augmenter. En 2019, c'était le cas de 35,4 % des stocks, tandis que 57,3 % sont exploités de façon durable maximale.

### **Un enjeu global, mais aussi local**

Si les résultats de l'étude font apparaître des disparités entre les régions du monde, ils ne permettent pas de tirer de conclusions sur la gestion des AMP par pays, souligne Daniel Pauly. Au moins une AMP a été étudiée par nation côtière, ce qui n'est pas représentatif de leur gestion globale de ces territoires.



Des poissons sur le récif corallien de la réserve marine de Hol Chan, dans la périphérie du village de San Pedro, à Ambergris Cay, au Belize.

PHOTO : ISTOCK / PEDRO PARDO

Daniel Pauly estime en revanche que ces résultats pourraient servir de point de départ à d'autres recherches plus locales, même si la mission de protection des océans va au-delà des frontières.

Mathieu Cusson trouve pour sa part qu'il serait également intéressant de suivre l'évolution de ces indices de protection, tant à grande échelle que sur le plan local. « Si on cible certains endroits avec cet article-là, peut-être que ça va faire changer les choses », dit-il.

En attendant, cette étude permettra de tirer la sonnette d'alarme auprès des autorités, selon lui.

*« Ça va peut-être donner une leçon à ceux qui veulent à tout prix atteindre les objectifs de 2030. Je pense que ce serait intéressant de les atteindre, mais pas juste sur papier. »*

— Mathieu Cusson, expert des milieux marins et côtiers, Université du Québec à Chicoutimi

**Chloé Dioré de Périgny**

